

Commission permanente du 23 mars 2018

Economie & innovation : la Région s'engage pour l'attractivité du Grand Est

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 23 mars 2018 soutient, à hauteur de plus de 14 millions d'euros, plus de 250 projets économiques et innovants pour les territoires et leur développement.

➤ Soutenir le développement des entreprises

Pour accompagner le développement économique et contribuer à créer et à maintenir des emplois, la Région attribue des aides aux entreprises et structures du Grand Est. Parmi les dossiers importants votés ce jour, on peut citer par exemple :

Focus sur le nouveau portail économique « be-est.fr »

La Région Grand Est va créer un nouveau portail internet dédié au développement économique, à l'innovation et à l'internationalisation, sous la bannière www.be-est.fr. Destiné au monde économique et de l'innovation, ce portail permettra de répondre aux besoins de tous les acteurs économiques. Reflet de l'offensive économique portée par la Région Grand Est dans le cadre du SRDEII, be-est.fr sera une plateforme de référence qui informera rapidement et aisément les porteurs de projets. **On y trouvera par exemple des rubriques telles que création/reprise, export, Industrie du futur. Le site permettra également le dépôt en ligne des demandes d'aides (e-administration).** Le lancement du portail est prévu dans le cadre du salon Be 4.0 qui se tiendra à Mulhouse les 20 et 21 novembre prochains.

- La Région a attribué plus de **6 millions d'euros** d'aides à **54 entreprises régionales** dans le cadre de **l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Modernisation des PME »**. L'objectif premier du [SRDEII](#) est de dynamiser la compétitivité des entreprises en vue de créer des emplois. C'est dans ce cadre que l'AMI « Modernisation des PME » a été lancé par la Région en juillet dernier. Doté de 10 millions d'euros, ce dispositif soutient l'investissement productif des entreprises régionales pour leur permettre de gagner en compétitivité sur les marchés nationaux et régionaux. Pour être éligibles, les projets doivent répondre à au moins l'un des deux critères suivants : modernisation de l'outil de production et/ou intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, robotisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation, etc.).
- Une aide de plus **d'1,3 million d'euros** a été attribuée à **79 entreprises du Grand Est** dans le cadre de **l'AMI « Artisanat de demain »**. Ce dispositif vise à aider les entreprises artisanales à moderniser leurs outils de production en les inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de leurs performances. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt incite notamment les entreprises à intégrer de nouvelles technologies et modes de production, en vue d'améliorer leur compétitivité (par exemple : digitalisation, dématérialisation, automatisation, équipement numérique, impression 3D, etc.). Le soutien régional permettra de **consolider 609 emplois** et de réaliser 6,4 millions d'euros d'investissements.

- La Région a approuvé une **convention d'autorisation de financement complémentaire avec l'Eurométropole de Strasbourg**, portant sur les dispositifs d'aide régionaux relatifs à l'investissement des entreprises (modernisation des PME, Artisanat de demain, accompagnement d'entreprises souhaitant devenir entreprise 4.0, soutien aux entreprises d'utilité sociale, aide aux grandes entreprises, aide au conseil, aide aux projets collaboratifs de R&D et d'innovation, soutien aux start-ups, aide aux entreprises primo innovantes).

➤ **Aider la création et la reprise d'entreprises**

Pour soutenir le maintien d'emplois dans le cadre de la transmission/reprise et de la création d'entreprises, la Région a notamment attribué les aides suivantes :

- **20 200 €** pour soutenir 3 salons en 2018, organisés par la CCI Alsace EuroMétropole et la Chambre de Métiers d'Alsace : « **Créer et développer sa boîte en Alsace** », qui se tiendra le 13 avril à Colmar et le 13 novembre à Strasbourg, et « **Odyssées des Entrepreneurs** », concours qui sera ouvert aux candidats à partir du 18 juin et dont la remise des prix aura lieu le 8 novembre. Ces manifestations sont destinées à informer les créateurs, repreneurs et jeunes chefs d'entreprises, et à les guider en matière d'accompagnement, de financement, de commercialisation, de droit fiscal et social. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des Journées de l'Entrepreneur au plan national et de la Semaine de l'Entrepreneur Européen à l'échelle de l'Eurodistrict Eurométropole-Ortenau.
- **120 000 €** pour soutenir les pépinières d'entreprises de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour une période de 18 mois. Implantées sur 3 sites (Haguenau, Bischwiller et Val de Moder), ces pépinières hébergent et accompagnent les porteurs de projets et créateurs d'entreprises. Véritable observatoire des mutations des entrepreneurs, les pépinières sont des outils de développement économique attachés aux territoires et inscrits dans une stratégie locale pilotée par les acteurs locaux.

➤ **Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

En accompagnant le secteur de l'ESS, la Région contribue à créer ou maintenir des emplois durables et non-délocalisables. Ainsi, par exemple :

- La Région a approuvé le **lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Accompagnement des SCOP et SCIC en Grand Est »**. Cet AMI vise à sélectionner un opérateur unique en Grand Est, en capacité d'accompagner le développement des SCOP et des SCIC (création ou reprise). L'opérateur sera sélectionné pour une durée de 30 mois, à compter du 1^{er} juillet 2018. **Les candidats intéressés ont jusqu'au 18 avril 2018 pour se faire connaître** auprès des services de la Région.
- Une aide régionale de **200 800 €** a été attribuée pour soutenir la **création de 10 emplois en CDI** au sein de 10 associations du Grand Est.

➤ **Favoriser l'internationalisation**

Pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'export, la Région s'est notamment prononcée sur les dossiers suivants :

- Pour accompagner **6 entreprises du Grand Est** sur des **salons internationaux ou des missions de prospection à l'étranger**, la Région a attribué une aide de près de **11 000 €** (4 entreprises pour une mission de prospection en Côte d'Ivoire et 2 entreprises pour une mission de prospection en Algérie et une participation au Salon Pollutec à Alger).
- La Commission permanente de ce jour a approuvé une liste d'entreprises du Grand Est qui seront accompagnées dans le cadre du nouveau dispositif d'accompagnement à l'international « **Parcours Be Est Export** ». Ce dispositif prévoit la mise en place d'un parcours d'accompagnement sur mesure à l'export pour 100 PME et ETI du Grand Est par an. L'objectif est d'accorder plus d'attention aux étapes

d'information, de préparation et de structuration de la stratégie d'internationalisation des PME, afin de les positionner au mieux dans un contexte concurrentiel international de plus en plus difficile. Ce dispositif pris en charge par la Région bénéficie d'un financement au titre du FEDER. Les entreprises concernées sont : Sas Grandemange Agencement à Thiéfosse (88), Brosserie Lafrogne à Pulnoy (54), Ewatth à Saint-Dié (88), Cashdev à Vagney (88) et 4F à Nancy (54).

➤ **Encourager l'innovation**

Parmi les dossiers innovants votés ce jour en Commission permanente, on peut notamment citer :

- Afin de renforcer la compétitivité des entreprises du territoire et d'accompagner la transition industrielle au travers de collaborations avec le secteur du numérique, la Région relance l'AMI « **Economie Numérique** » pour l'année 2018, en le dotant d'une enveloppe de **3 millions d'euros**. Cet AMI est destiné à soutenir des projets numériques innovants collaboratifs de deux types :
 - o les projets permettant à des filières industrielles et de services de gagner en compétitivité sur leurs marchés et de créer de la valeur dans l'entreprise (création d'un nouveau produit ou service, amélioration du process, de la logistique, économies d'énergies, nouveaux modèles de conception, etc.),
 - o les projets plaçant l'utilisateur au cœur d'une démarche de conception et de gestion de services ou d'usages innovants, afin de le faire bénéficier d'avancées technologiques à forte valeur ajoutée (sécurité, ergonomie, économies d'énergies, accessibilité, mobilité, etc.).

Cet AMI vise prioritairement les filières structurantes autour des matériaux, de la santé, des agro-ressources, du bâtiment durable, de la mobilité et de la gestion de l'eau. Par ailleurs, il met en avant les projets dans les domaines d'applications suivants : industries culturelles et créatives, big datas, objets connectés, cybersécurité, sports techs et fintechs. **Les porteurs de projets ont jusqu'au 30 avril 2018 pour déposer leur candidature** auprès des services de la Région via l'adresse mail : economienumerique@grandest.fr.

- Dans le cadre de l'AMI « **Industrie du Futur / Accompagnement sur mesure des projets individuels d'entreprises souhaitant devenir entreprises 4.0** », une aide de près de **300 000 €** a été attribuée à 3 entreprises du Grand Est pour les accompagner dans leurs investissements. Il s'agit des entreprises Charles Bonnet et fils, à Monswiller (68), Fetrot Industry à Remilly-Aillicourt (08) et la Sarl VIP à Fraize (88). Cette aide permettra de **consolider 85 emplois et d'en créer 5** supplémentaires, à terme. Cet AMI d'adresse aux entreprises de production, de toute taille (TPE, PME, ETI, groupes), qui s'inscrivent dans une démarche de performance industrielle leur permettant d'être plus compétitives en entrant dans une dynamique d'entreprises 4.0. Elles doivent ainsi avoir bénéficié du diagnostic régional de performance industrielle « Industrie du Futur » ou d'un diagnostic équivalent portant sur les axes suivants : la performance de l'outil de production, l'utilisation des nouvelles technologies, l'excellence environnementale et la valorisation de l'homme.



Ferronnerie d'art ©Bodez-Région Grand Est / Salon Industrie du Futur ©Stadler-Région Grand Est /
Entreprise du numérique ©Stadler-Région Grand Est

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36/03 88 15 69 84
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr